

## **AVIS A AFFICHER**

**Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-225 en date du 27 novembre 2023, il est fixé des prescriptions à la Société FERME EOLIENNE DE L'ISLE-JOURDAIN pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de L'Isle Jourdain (86 150), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.**

**Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :**

**- soit en mairie de L'Isle Jourdain,**

**- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,**

**- soit sur le site internet de la préfecture :  
<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/Ferme-eolienne-l-Isle-Jourdain>**